

La présente décision
affichée le 17 février 2026
et transmise au représentant de l'État le 17 février 2026
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle située au rez-de-chaussée de la cité administrative (porte B) ,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

Présents : (17)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Gérard SERER.

Absents : (37)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Jean-Claude THUILLIER, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (14)

Mohamed MOULAY à Claude BORDIER
Delphine BENASSY à Hubert AZEMARD
Bernard PILLEFER à Philippe GOUET
Jacques PAOLETTI à Frédéric DEJENTE
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER
Joël NAUDIN à Nicolas HASLÉ
Pierre SOLON à Régis SOYER

Michel GUIMONET à Marc LEPRINCE
Roger LEROY à Bernard ESPUGNA
Daniel SANS-CHAGRIN à Gérard SERER
Christophe BAUDRIER à Jean-François CRON
Thierry BRUNET à Martine TARTARIN
Patrick MICHAUD à Philippe BEHAEGEL
Isabelle GAUDRON à Jean-Claude OMONT

Pour : 31 (54 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°2 : Budget Primitif 2026

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2026 qui a eu lieu le 17 décembre 2025, il est présenté ci-après le Budget Primitif 2026 du budget principal (instruction comptable M57, géré en TTC) et des budgets annexes « Très Haut Débit », « Wifi Public Val de Loire » et « Smart Val de Loire » (instruction comptable M4, géré en HT).

Rappel de la structure budgétaire



SPA : Service Public Administratif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

Ftth : Fibre optique jusqu'à l'habitation

L'année 2026 s'inscrit dans le contexte suivant :

- la finalisation du déploiement de la fibre avec 342 742 prises déployées au 05/01/2026, la réception et l'analyse de l'ensemble des Dossiers des Ouvrages exécutés et la préparation du "parfait achèvement" qui correspond à la réception finale du réseau Fibre.
- la poursuite et l'achèvement du déploiement du réseau Val de Loire wifi public avec 1077 bornes déployées au 01/02/2026 sur 447 sites.
- la montée en puissance du projet SMART avec :
 - o la mise en oeuvre des actions du Schéma directeur "Smart",
 - o le suivi d'un budget annexe dédié,
 - o l'accélération du déploiement du réseau Lora avec la perspective du passage d'une phase expérimentale à une phase de généralisation.
- le maintien du montant de la contribution syndicale des membres,
- la mise en oeuvre de l'échéancier de remboursement des membres dans le cadre du trop perçu du THD

De manière générale sur l'ensemble des budgets, les investissements de Val de Loire Numérique sont principalement gérés en AP/CP. Seules les dépenses liées à la structure du Syndicat (équipements informatiques, mobiliers...) et le passeport Inclusion Numérique sont gérés en annualité budgétaire. Pour autant, une comptabilité analytique par département est mise en place.

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

A. Investissement : 13 951 857 €

1. Les dépenses

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles: 32 700 €

Infrastructure et Big data (10 000 €)

Cette infrastructure accueille les données issues du réseau Wifi public. Elle doit perdurer sur l'année 2026, afin de continuer le stockage et le traitement des données Wifi. A ce titre, il est prévu une enveloppe de 10 000 €. Des démarches sont maintenues pour continuer à rationaliser l'ensemble de la chaîne de valeur pour ce qui concerne le traitement des données Wifi. Ces dépenses sont inscrites sur le budget principal.

Études / frais d'insertion / licences (22 700 €)

Une enveloppe est prévue sur les frais de publication d'annonces légales dans le cadre de passation de marchés publics et sur des frais d'études. De plus, des licences sont acquises chaque année pour l'utilisation de différents outils informatiques permettant la gestion des paies des agents, la facturation aux gestionnaires de sites Wifi, la télétransmission des actes à la Préfecture, la gestion dématérialisée des convocations aux différentes instances, la dématérialisation de l'outil de gestion des congés des agents.

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 10 000 €

Le Passeport Inclusion Numérique

Lors du débat d'orientations budgétaires 2026, il a été proposé de maintenir ce dispositif pour cette année. Une enveloppe de 10 000 € est prévue en 2026. Ce dispositif permet d'apporter une réponse satisfaisante face à certaines difficultés ponctuelles ou structurelles d'accès à la fibre. Certains foyers sont en effet contraints de réaliser des travaux sur domaine privatif qui peuvent s'avérer prohibitifs pour pouvoir bénéficier de la fibre. Ou bien, il peut y avoir des refus de tiers, publics ou privés, qui bloquent les travaux d'arrivée de la fibre et qui portent préjudice au particulier ou à l'entreprise qui souhaite s'abonner à la fibre et qui ne le peut pas.

Pour rappel, depuis 2024 les passeports inclusion numérique sont financés directement par le Syndicat et ce afin de pouvoir faire un bilan définitif des contributions de la Région et des Départements sur ce dispositif.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles: 16 000 €

Équipements informatiques/mobiliers (16 000 €)

Le budget relatif aux équipements informatiques et mobiliers s'élève à 16 000 €.

Chapitre 13 : Transfert de subvention d'investissement: 13 846 242 €

Remboursement, par le SMO du trop perçu : 4 513 630 €

Le remboursement du trop perçu dans le cadre du THD s'établit comme suit pour l'exercice 2026 :

- 471 854 € versés au CD37
- 981 331 € versés au CD41
- 1 633 512 € versés à la Région Centre Val de Loire

Pour les EPCI, l'enveloppe globale par département est la suivante:

- 1 212 476 € versés aux EPCI 37
- 216 457 € versés aux EPCI 41

Excédents reportés, soit 8 573 223,46 €

En 2015 et 2016, la participation de la Région Centre-Val de Loire et du Département de Loir-et-Cher a été perçue sur le budget principal. En effet, le budget annexe THD a été créé en 2016. Ces participations ont été versées, d'une part, au titre des montées en débit et d'autre part, au titre du déploiement de la fibre. Il conviendra de les transférer pour partie au budget annexe THD. Suite à la perception de la subvention de l'État, fin 2021 et de la subvention FEADER, fin 2023 le Syndicat peut désormais procéder à cette régularisation en 2026.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 46 915 €

Le Syndicat doit amortir les subventions reçues au titre de la participation des membres au passeport inclusion numérique, ainsi que dans le cadre du Fond d'usage Numérique, ce qui correspond à un montant de 46 915 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

2. Les recettes

Chapitre 13 : Transfert de subvention d'investissement (cf IV: budget Smart) 0 €

Val de Loire Fibre et Val de Loire Numérique ont signé une convention le 18 décembre 2023, afin de fiabiliser le financement des actions incombant au Syndicat à travers les différents "démonstrateurs", par le biais du Fonds de développement des services des usages numériques (FUN) prévus dans le cadre de la convention relative au déploiement de la fibre qui seront fléchés en 2025 et en 2026 sur le budget Smart dans le cadre du déploiement du réseau Lora (Cf chapitre 13 BA SMART).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves: 10,44 €

Au titre du FCTVA, au regard des dépenses 2024, il est prévu 10,44 €. Le Syndicat relève du régime de versement de droit commun N+2. Il a donc perçu en 2025 le FCTVA relevant des dépenses éligibles effectuées en 2023.

Autres recettes d'investissement

Les dépenses sont financées par le résultat 2025 de la section d'investissement soit **8 964 391,56 € (chapitre 001)**, les recettes d'amortissement (chapitre 040) soit **67 150 € (cf B-1)**, le virement de la section de fonctionnement de (chapitre 021) **4 920 305 € (cf B-1 chapitre 023)**.

B. Fonctionnement : 7 193 603 €

1. Les dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général: 559 207 €

Dépenses de structures du Syndicat

Elles s'élèvent à 310 600 € pour 2026 et intègrent notamment les loyers et charges des deux sites accueillant les équipes du SMO (16 000 €), les cotisations dont la cotisation à l'AVICCA (15 000 €), la location des véhicules (18 000 €), les formations, les impressions et publications, les frais de réception, les fournitures administratives, les remboursements de frais de missions, les assurances etc.

Les autres dépenses

Elles s'élèvent à 248 607 € ; il s'agit de prestations ou études dont les missions du délégué à la protection des données pour la mise en conformité au RGPD, de l'actualisation de la prospective financière, de la communication (mise en page du rapport d'activités 2026, reportages photos lors d'événements tels que des conférences de presse), les retranscriptions des Conseils syndicaux, etc.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés: 914 000 €

Elles s'élèvent à 914 000 € pour 2026 pour 10 Équivalent Temps Plein, 3 temps partiels et 1 apprentie pour assurer les missions qui lui sont dévolues sur les deux départements : un DGS, deux assistantes, deux chargés d'affaires territoriaux (un par Département en charge du suivi des projets Fibre, Wifi, Smart), un chef de projet Données et infrastructure Big Data sous la responsabilité du Directeur technique, deux gestionnaires Finances/Commande publique et administration générale/ressources humaines et une référente administrative wifi sous la responsabilité de la directrice administrative et financière et un chargé de mission Smart Val de Loire sous la responsabilité de la directrice de projet Smart, ainsi qu'une apprentie sur les missions DATA.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 732 941 €

Infrastructure et Big data

10 000 € sont prévus au titre de l'hébergement et de la supervision de l'infrastructure qui accueille les données Wifi. Ces dépenses sont éligibles au FCTVA.

Divers

Conformément aux délibérations du 7 février, du 4 juin 2019, et de la délibération du 18 février 2025, le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe Wifi et au budget annexe SMART. Pour 2026, le montant prévisionnel de cette subvention d'équilibre s'élève à 148 350,00 € (cf III-B-2) pour le budget annexe Wifi et 501 251 € (cf IV-B-2) pour le budget annexe Smart.

Une subvention de 26 330 € sera versée à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires dans le cadre de la collaboration avec le Syndicat prévue par la convention 2025-2027.

Une subvention de 44 000 € est également prévue dans le cadre de la convention pluriannuelle orthophotoplan.

Il est prévu une enveloppe de 2 000 € pour le renouvellement des licences Zoom utilisées par le Syndicat pour effectuer les visioconférences.

Par ailleurs, 10 € sont prévus pour des régularisations au titre du prélèvement à la source et de centimes de TVA.

1 000 € sont prévus au titre d'éventuels intérêts moratoires.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 67 150 €

Les amortissements 2026 s'élèvent à **67 150,00 €** et concernent les subventions « Passeport Inclusion Numérique », amorties sur 3 ans et les équipements informatiques, mobiliers, véhicules et équipements divers du Syndicat.

Chapitre 023 : Virement de section

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à **4 920 305 €**

2. Les recettes

Chapitre 70 : Ventes, produits fabriqués, prestations: 665 310,00 €

Les budgets annexes devraient rembourser au budget principal au titre des remboursements de frais: **665 310,00 €** (frais de personnels et frais de loyers). La refacturation est calculée au regard de l'activité estimée des agents sur chaque budget (conformément à la délibération du 11 février 2026 suivante proposée, 21 % THD, 6 % Wifi et 40 % Smart).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 617 636,00 €

Conformément à l'article 13 des statuts du Syndicat, chaque collège contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement.

Pour 2026, le Syndicat maintiendra la contribution des membres à hauteur de la contribution 2024 et 2025. Ainsi, la contribution serait de 593 500 € soit 118 700 € par collège. Un courrier sera envoyé à la suite du vote du budget pour informer tous les membres du syndicat de ce maintien.

Participation 2026				Participations 2026			
	population municipale 2025	%	BP 2026		Population municipale 2025	%	BP 2026
CA Agglopolys	106574	32,40	38 456 €	CC Bléré Val de Cher	21948	6,92	8 210,43 €
CA Territoires Vendômois	52136	15,85	18 813 €	CC Castelrenaudais	16011	5,05	5 989,49 €
CC du Val de Cher Controis	46974	14,28	16 950 €	CC Chinon - Vienne et Loire	23735	7,48	8 878,92 €
CC du Romorantin et du Monestois	33921	10,31	12 240 €	CC Gâtine - Racan	22444	7,07	8 395,98 €
CC Collines du Perche	5885	1,79	2 124 €	CC Loches Sud Touraine	50822	16,02	19 011,78 €
CC Beauce Val de Loire	19658	5,98	7 093 €	CC Touraine-Est Vallées	41162	12,97	15 398,11 €
CC Grand Chambord	20640	6,27	7 448 €	CC Touraine Ouest Val de Loire	33284	10,49	12 451,07 €
CC Coeur de Sologne	10230	3,11	3 691 €	CC Touraine Val de Vienne	54651	17,22	20 444,16 €
CC Sologne des Etangs	8651	2,63	3 122 €	CC Touraine Vallée de L'Indre	24681	7,78	9 232,81 €
CC Sologne des Rivières	10404	3,16	3 754 €	CC Val d'Amboise	28569	9,00	10 687,25 €
CC Perche et Haut Vendômois	9155	2,78	3 304 €	Total Indre et Loire	317307	100,00	118 700,00 €
CC Terres du Val de Loire	4725	1,44	1 705 €				
Total Loir-et-Cher	328953	100,00	118 700 €				

**actualisation selon population 2025*

Il est également prévu un financement issu du projet Prévizo, soit 24 136 € en 2026

Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante: 820 744,70 €

L'article 5.7 de la convention de la DSP prévoit le versement par le délégataire, Val de Loire Fibre, chaque année, d'une redevance d'affermage en contrepartie des ouvrages et équipements mis à sa disposition dans le cadre de la mission 2. Son montant serait de l'ordre de 820 744,27 € HT en 2026 (en 2025 : 804 652,21 € HT). Cette redevance d'affermage est réévaluée au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice visé en annexe 15.0 de la présente convention.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 46 915 €

Le montant des amortissements s'élève à **46 915 €** (cf. dépenses d'investissement I. A-1).

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté: 5 042 997,73 €

Le résultat 2025 de la section de fonctionnement est de **5 042 997,73 €**.

C. Présentation par chapitre budgétaire

Le BP 2026 intègre les résultats 2025 soit :

RESULTATS 2025

Budget principal

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	16 970,69	1 713 517,26
Recettes 2025	85 484,14	2 076 270,17
Résultat de l'exercice 2025	68 513,45	362 752,91
Résultat 2024 reporté	8 895 878,11	4 680 244,82
Résultat de clôture 2025	8 964 391,56	5 042 997,73
	14 007 389,29	

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026
20 Immobilisations incorporelles	69 300,00	7 477,02	32 700,00	001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	8 895 878,11	0,00	8 964 391,56
204 Subventions d'équipement versées	10 000,00	4 290,00	10 000,00	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	66 000,00	1 102,67	16 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	25,00	24,83	10,44
13 Subventions d'investissement	13 086 853,46	0,00	13 846 242,00	040 Opérations d'ordre de transferts entre section	84 626,00	85 459,31	67 150,00
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	4 101,00	4 101,00	46 915,00	021 Virement à la section d'investissement	4 255 725,35	0,00	4 920 305,00
Total	13 236 254,46	16 970,69	13 951 857,00	Total	13 236 254,46	85 484,14	13 951 857,00

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	577 450,00	195 894,87	559 207,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	4 680 244,82	0,00	5 042 997,73
012 Charges de personnel, frais assimilés	893 700,00	846 795,00	914 000,00	70 Ventes produits fabriqués, prestations	678 790,00	632 128,89	665 310,00
65 Autres charges de gestion courantes	948 044,47	585 368,08	732 941,00	74 Dotations, subventions et participations	616 410,00	613 616,98	617 636,00
				75 Autre produit de gestion courante	780 000,00	808 780,93	820 744,27
				77		0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	84 626,00	85 459,31	67 150,00	013 Atténuations de charges	0,00	17 542,17	0,00
023 Virement à la section d'investissement	4 255 725,35	0,00	4 920 305,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 101,00	4 101,00	46 915,00
Total	6 759 545,82	1 713 517,26	7 193 603,00	Total	6 759 545,82	2 076 270,17	7 193 603,00

I.II - Budget annexe Très Haut Débit (HT)

A. Investissement : 18 920 236 €

1. Les dépenses

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 383 600 €

Le Syndicat est accompagné par les cabinets Tactis, Michel Klopfer et Latournerie-Wolfrom sur le suivi technique de la DSP. Une enveloppe de 250 000 € est prévue pour 2026 avec un report de 132 600€ de 2025. En effet, en 2026, il est prévu de finaliser le déploiement sur l'ensemble des plaques techniques et de recevoir la totalité des livrables Dossiers des Ouvrages Exécutés soit environ 1 500 livrables à analyser sur toute l'année.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières: 11 227 198 €

La participation publique versée au délégataire Val de Loire Fibre s'élève à 52,4 M€.

Elle se décompose en deux parties : le premier établissement (ou IPE) soit 26,1 M€ et les raccordement soit 26,3 M€ (au titre des raccordements standards, le montant unitaire est de 85 € au titre des raccordements longs, le montant unitaire est de 800 €).

Au 31 décembre 2025 , 37,93 M€ de subventions ont été versées depuis le début du projet. Cela représente 72,4 % de la subvention totale du fait des conditions de versement pré-citées et n'est pas corrélé avec l'avancement global du déploiement qui atteint 98 % du projet (convention DSP). Cela s'explique par le fait que le délégataire a préféré ouvrir au plus vite la commercialisation du réseau et percevoir les recettes associées aux livrables (DOE notamment) dans un deuxième temps. La subvention de premier établissement étant calée sur les livrables, cela explique ce décalage qui doit se résorber de manière significative en 2026. D'où un montant prévisionnel de subvention au délégataire élevé en 2026 : 7,20 M€ sont prévus au titre de la part IPE. La part Raccordements est également significative puisqu'elle s'élèverait à 4,01 M€, avec un pourcentage important de raccordements longs et un rythme de commercialisation toujours soutenu. Le budget 2026 en matière de subvention au délégataire est donc de 11,22 M€.

	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Total versé à date	dont exercice 2025	BP 2026
<i>1er versement à la signature de la convention</i>	1 352 856 €	1 248 790 €	2 601 646 €	0 €	0 €
<i>Raccordements</i>	13 617 305 €	8 707 850 €	22 325 155 €	5 897 955 €	4 018 275 €
<i>IPE</i>	7 543 613 €	5 464 617 €	13 008 230 €	4 579 792 €	7 208 923 €
TOTAL	22 513 774 €	15 421 257 €	37 935 031 €	10 477 747 €	11 227 198 €

Chapitre 13 : Transfert de subvention d'investissement: 9 095 547 €

Ce montant correspond aux excédents provisionnés pour des dépenses ultérieures correspondant d'une part, au trop perçu à reverser aux membres du Syndicat selon l'échéancier prévu, et d'autre part, à la subvention à verser au délégataire (cf tableau précédent relatif aux dépenses du chapitre 27).

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 2 024 844 €

L'amortissement des subventions d'investissement reçues est obligatoire. Le Syndicat doit donc amortir les subventions reçues de ses partenaires ce qui correspond à un montant de 2 024 844 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

Ces subventions financent des équipements qui ne font pas l'objet d'amortissement (la participation du Délégué est versée sur un compte 2764, non amortissable. Il est nécessaire d'étudier le transfert des crédits relatifs aux études du réseau THD, actuellement inscrits au chapitre 20, vers le chapitre 27. Ce changement, à effectuer au cours de l'année 2026, est préconisé afin d'assurer une meilleure cohérence, notamment en lien avec la gestion des amortissements.)

2. Les recettes

Chapitre 13 : Transfert de subvention d'investissement: 2 865 602 €

Sur le déploiement du Très Haut Débit, les membres (Région, Départements, EPCI) ont versé l'ensemble de la participation prévue dans les conventions de financements.

Dans le cadre du FSN (subvention Etat), il est prévu une demande de versement à hauteur de 2 865 602 €

Autre recettes d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement est financé par ailleurs par la reprise du résultat 2025 (**chapitre 001 : 11 044 583 €**), les dotations aux amortissements (**chapitre 040 : 140 431 €**) et le virement entre section (**chapitre 021 : 8 680 573 €**).

B. Fonctionnement : 9 358 473 €

1. Les dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 67 590 €

Le Syndicat a été sollicité, en 2016, pour raccorder la Ferme de Boulogne à la fibre optique. L'ONF facture au Syndicat la location de fourreaux (11 000 €) conformément à la convention signée le 27 octobre 2017. Le Syndicat refacture ces éléments à la SCI Ferme de Boulogne.

Un budget d'études prévisionnelles juridiques ou financières dans le cadre de la DSP, assurées par les AMO pré-citées, est prévu à hauteur de 40 000 €.

Le budget annexe devrait verser 16 590 € au budget principal au titre des loyers (cf I-B-1) dans le cadre du remboursement des moyens généraux.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés: 191 940 €

Le budget annexe devrait verser 191 940 € au titre du remboursement au budget principal des moyens généraux : des frais de personnel (cf I-B-1). La refacturation est calculée au regard de l'activité estimée des agents sur chaque budget (conformément à la délibération du 18 février 2025 suivante proposée, 21 % THD).

Chapitre 65 - 67 - 68 : Autres charges de gestion courantes - Charges exceptionnelles - Dotations aux provisions et aux dépréciations

10 € sont prévus pour permettre des régularisations de centimes de TVA et 1 000 € aux titres d'éventuels intérêts moratoires.

Il est prévu une enveloppe de 300 € en provision au titre d'un retard éventuel de règlement au compte 68.

Compte tenu du changement d'interprétation de la DGFiP sur la possibilité de percevoir de la TVA sur les dépenses d'investissement, il est nécessaire de prévoir une provision pour risques de non perception de TVA ou de FCTVA afférentes aux dépenses d'investissements (-76 k€ de recettes à prévoir au budget 2026 sur la chapitre 65 et des provisions pour risques de non perception de TVA ou de FCTVA afférentes aux dépenses d'investissements). Il est donc envisagé une provision pour pallier ce risque d'un montant de 200 000 € au chapitre 68.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Les études non suivies de travaux font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. (dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement), cela représente 140 431 €.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 8 680 573 €.

2. Les recettes

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante: 481 000,68 €

Redevance de contrôle : L'article 4.3.1 du contrat de la DSP stipule : « Afin de couvrir les frais engagés par l'Autorité Délégante pour le suivi des investissements à la charge du Délégataire ainsi que le contrôle du

service délégué, le Déléataire lui verse une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont détaillés dans le contrat de DSP. » Elle est estimée à 470 000 € en 2026.

Divers : La redevance payée par le SMO à l'ONF dans le cadre du dossier de la SCI Ferme de Boulogne est refacturée à la SCI conformément à la convention passée avec la SCI en octobre 2019 (11 000 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 2 024 844 €

Amortissements : Le montant des amortissements s'élève à 2 024 844 € (cf. dépenses d'investissement II A 1).

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté: 6 852 628,32 €

Le résultat de fonctionnement 2025 est de 6 852 628,32 €.

C. Présentation par chapitre budgétaire

Le BP 2026 intègre les résultats 2025 soit :

RESULTATS 2025

Budget annexe THD

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	15 583 145,00	429 380,69
Recettes 2025	15 325 651,74	1 993 333,94
Résultat de l'exercice 2025	-257 493,26	1 563 953,25
Résultat 2024 reporté	11 302 076,26	5 288 675,07
Résultat de clôture 2025	11 044 583,00	6 852 628,32
	17 897 211,32	

BUDGET ANNEXE THD	Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026
	20 Immobilisations incorporelles	401 000,00	193 958,00	353 600,00	001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	11 302 076,26	0,00	11 044 583,00
	27 Autres immobilisations financières	18 467 565,00	10 477 747,00	11 227 198,00	13 Subventions d'investissement	13 270 000,00	15 109 601,24	2 865 602,00
	13 Subventions d'investissement	11 018 636,33	3 390 240,00	9 095 547,00	040 Opérations d'ordre de transferts entre section	213 900,00	216 050,50	140 431,00
	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 521 190,00	1 521 190,00	2 024 844,00	021 Virement à la section d'investissement	6 622 415,07	0,00	8 680 573,00
	Total	31 408 391,33	15 583 145,00	22 731 189,00	Total	31 408 391,33	15 325 651,74	22 731 189,00
	Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026
	011 Charges à caractère général	64 500,00	44 221,69	67 590,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	5 288 675,07	0,00	6 852 628,32
	012 Charges de personnel, frais assimilés	178 740,00	169 108,50	191 940,00	75 Autres produits de gestion courante	471 000,00	472 143,94	481 000,68
	65 Autres charges de gestion courantes	10,00	0,00	76 639,00				
	67 Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00				
	68 Dotations aux provisions et aux dépréciations	300,00	0,00	200 300,00				
	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	213 900,00	216 050,50	140 431,00				
	023 Virement à la section d'investissement	6 622 415,07	0,00	8 680 573,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 521 190,00	1 521 190,00	2 024 844,00
	Total	7 080 865,07	429 380,69	9 358 473,00	Total	7 280 865,07	1 993 333,94	9 358 473,00

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

A. Investissement : 265 831 €

1. Les dépenses

Le dispositif Wifi Tourisme étant arrivé à son terme au 31/12/2024, les déploiements à venir seront sans subvention et donc relativement modestes par rapport aux années précédentes.

Chapitre 20: immobilisations incorporelles: 21 306,16 €

Il faut distinguer deux types d'études :

- les études pour déterminer le positionnement des bornes sur les sites touristiques, réalisées par le prestataire QOS Telecom,
- les études sollicitées par le Syndicat telles qu'un accompagnement pour le renouvellement du marché d'installations de bornes wifi, actuellement attribué à QOS Telecom et des frais d'annonce de marché public,

Chapitre 21: immobilisations en cours: 35 000 €

Sur 2026, une enveloppe de 35 000 € est prévue sur les deux départements au titre des installations. À noter : les bornes territoriales DSP, intégrées dans la convention de DSP (annexe 22), s'inscrivent également dans la gestion de ce projet. Elles sont fournies par le délégataire qui prend en charge l'acquisition des bornes.

Chapitre 040: opérations d'ordre : 140 971 €

Le Syndicat amortit les subventions reçues de ses partenaires pour un montant de 140 971 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

Chapitre 041: opérations patrimoniales: 38 800 €

À noter, les bornes territoriales intégrées dans la convention de DSP s'inscrivent également dans la gestion de ce projet. Elles sont fournies par le délégataire qui prend en charge l'acquisition des bornes. Les sites payent la maintenance et celles-ci sont intégrées dans le patrimoine du Syndicat.

Chapitre 001: Report déficit : 29 753,84 €

2. Les recettes

Chapitre 13 : Subventions d'investissement: 0 €

Il n'y a plus de participation des membres au titre du "guichet unique" depuis 2025.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 277 031,00 €

Il est prévu 277 031,00 € (cf. dépenses de fonctionnement III-B-1).

Chapitre 041: opérations patrimoniales: 38 800 €

Correspond au Chapitre 041 - dépenses d'investissement

Chapitre 021 : Virement à la section de fonctionnement: 0 €

B. Fonctionnement : 444 821,00 €

1. Les dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général: 162 939,14 €

Ces dépenses s'élèvent à 162 939,14 €. Elles intègrent :

- le maintien en conditions opérationnelles des bornes déployées (80 000 €).
- l'hébergement des données récoltées par les bornes wifi (55 000 €),
- des prestations de service (offre de wifi événementiel (9 999,14 €),
- d'éventuelles études (10 000 €) juridiques ou techniques dont notamment une mission d'assistance à la sécurisation juridique du SPIC wifi avec le cabinet INLO Avocats,
- la signalétique du projet Wifi tourisme (flyers, vitrophanie logotée, autocollants logotés apposés sur les bornes wifi, conditionnement et affranchissement) pour 2 100 €,
- la refacturation des moyens généraux par le budget principal au titre des loyers, conformément à la délibération du 11 février 2026 suivante proposée, la clé de répartition a été ajustée à hauteur de 6 % (4 740 €),
- des frais bancaires liés au paiement en ligne (100 €).

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés: 54 840 €

Le budget annexe devrait verser 54 840 € au budget principal au titre du remboursement des moyens généraux : des frais de personnel conformément à la délibération du 11 février 2026 suivante proposée, la clé de répartition a été ajustée à hauteur de 6 %

Chapitres 65 Autres charges de gestion courante: 10 €

10 € sont prévus au titre d'écritures de régularisations de centimes de TVA.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section: 277 031,00 €

Les amortissements seront de 277 031,00 €. (cf. III-A-2).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement: 0 €

Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement: 0,86 €

2. Les recettes

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations: 155 500,00 €

Les gestionnaires de site sont facturés selon la grille tarifaire votée en Conseil syndical. Comptablement, l'ensemble des recettes perçues du gestionnaire de site sont inscrites en fonctionnement (études, installations, maintenance).

Au vu de l'hypothèse de sites programmés pour 2026, la facturation 2026 serait au titre des études et déploiements de 42 500 € et de 113 000 € au titre des services. (maintenance des bornes)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels: 148 350 € (remplacé par chapitre 74 dotations et participations)

Afin de financer, d'une part, les études menées par le Syndicat (investissement), et d'autre part, le besoin de financement de la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre est prévue au BP 2026 à hauteur de 148 350 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 140 971,00 €

Le Syndicat doit amortir les subventions reçues de ses partenaires ce qui correspond à un montant de **140 971,00 €** (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

C. Répartition par chapitre budgétaire

Le BP 2026 intègre les résultats 2025 soit :

RESULTATS 2025

Budget annexe WIFI

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	356 873,13	545 982,78
Recettes 2025	327 965,76	545 981,92
Résultat de l'exercice 2025	-28 907,37	-0,86
Résultat 2024 reporté	-846,47	0,00
Résultat de clôture 2025	-29 753,84	-0,86
	-29 754,70	

Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026		Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	
001 Déficit d'investissement	846,47		29 753,84		13 Subventions d'investissement	10 130,00	10 719,94	0,00	
20 Immobilisations incorporelles	18 000,00	0,00	21 306,16		001 Excédent d'investissement	0,00		0,00	
21 Immobilisations en cours	84 917,00	41 377,90	35 000,00						
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		040 Opérations d'ordre de transferts entre section	285 115,00	284 929,22	227 031,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	283 179,00	283 178,63	140 971,00		041 Opérations patrimoniales	32 317,00	32 316,60	38 800,00	
041 Opérations patrimoniales	32 317,00	32 316,60	38 800,00		021 Virement à la section de fonctionnement	91 697,47	0,00	0,00	
Total	419 259,47	356 873,13	265 831,00		Total	419 259,47	327 965,76	265 831,00	
Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement				
Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026		Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	
011 Charges à caractère général	166 200,00	134 221,32	162 939,14		70 Ventes produits fabriqués, prestations	182 683,00	162 914,47	155 500,00	
012 Charges de personnel, frais assimilés	134 055,00	126 831,38	54 840,00		74 dotations et participations /subvention d'équilibre	211 215,47	99 888,82	148 350,00	
65 Autres charges de gestion courantes	10,00	0,86	10,00						
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00						
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	285 115,00	284 929,22	227 031,00						
002 Déficit de fonctionnement			0,86						
023 Virement à la section d'investissement	91 697,47	0,00	0,00		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	283 179,00	283 178,63	140 971,00	
Total	677 077,47	545 982,78	444 821,00		Total	677 077,47	545 981,92	444 821,00	

IV. BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE (HT)

Synthèse du Schéma directeur :

Adopté en avril 2023, le schéma directeur a fait l'objet d'une mise en oeuvre dès 2024 au titre de plusieurs actions :

Les actions 1 à 5 et 10 à 14 sont regroupées dans l'axe 1 et 3 du Schéma directeur consacré à la *sensibilisation et l'acculturation du territoire* et à la *mutualisation*. Il s'agit en effet essentiellement d'actions de communication et de formation visant à faire connaître les projets Smart déjà existants sur le territoire, à partager le retour d'expériences de collectivités ayant initié ce type de projets, à acculturer les élus et les services des collectivités aux grands enjeux des territoires durables et connectés. A noter que l'action 3, qui concerne la mise en œuvre d'une veille "Smart" est réalisée intégralement par l'équipe du Syndicat et ne nécessite donc pas d'inscription budgétaire spécifique. Ces actions ont débuté en 2024 et se poursuivront en 2026. Leur financement sera porté par le budget annexe SMART créé lors du conseil syndical du 31 octobre 2024.

- les actions 6, 7, 8 et 9 ont été globalisées au sein du budget annexe en 2025 du fait de l'intervention du Syndicat dans le champ concurrentiel et suite au constat de carence de l'initiative privée acté par délibération du 11 décembre 2023.

Ces actions constituent la majeure partie de l'axe 2 du Schéma directeur par lequel Val de Loire Numérique se positionne comme acteur du déploiement de projets de territoires durables et connectés. Elles sont structurantes puisqu'elles visent à mettre en place toute l'infrastructure et la chaîne de valeur : *de la collecte de la donnée des capteurs à la mise à disposition de la donnée via des outils de pilotage de type datavisualisation*.

Les cas d'usages identifiés à date sont : le suivi des consommations d'eau, la supervision des réseaux d'assainissement; le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, le pilotage de l'éclairage public, la mesure de niveau d'eau en milieu naturel.

A. Investissement : 649 101 €

1. Les dépenses

Les actions 6 à 9 du schéma donneront lieu à des **investissements** d'un montant total estimé à 3,7 M€ sur la période 2024 à 2028.

Un tel investissement permettra de couvrir avec un niveau de qualité optimum chacun des usages identifiés. L'objectif est défini comme suit : un déploiement du réseau bas débit LoRa sur tous les EPCI avec un niveau de couverture en "deep indoor" et au moins 95 % de la population couverte. Il est constitué de l'acquisition d'antennes LoRa, du cœur de réseau, de la plateforme IoT mutualisée et des outils de datavisualisation. Les antennes seraient déployées dès l'identification d'un besoin par les collectivités après accord de participation de l'EPCI au financement de la part qui lui incombe.

Chapitre 20: immobilisations incorporelles: 235 680 €

Il est prévu un enveloppe de 59 000 € au titre des études d'implantation des antennes LoRa (dont 22 000 € au titre de l'Indre-et-Loire et 37 000 € au titre du Loir-et-Cher) et de 137 180 € au titre du cœur de réseau et de la datavisualisation incluant la mise en place de licences perpétuelles. Ce cœur de réseau aura vocation à collecter les données issues des capteurs. Une enveloppe de 39 500 € est également prévue.

Chapitre 21: immobilisations en cours: 365 500 €

Frais de déploiement du réseau LORA

Le déploiement des antennes LoRa sont budgétés à hauteur de 261 000 € (219 000 € au titre de l'Indre-et-Loire, pour une hypothèse de 30 antennes et 42 000 € au titre du Loir-et-Cher, soit 41 antennes). A noter, dans le modèle retenu pour le projet Smart Val de Loire, les territoires prennent en charge

financièrement les capteurs et le Syndicat prend en charge le déploiement de l'antenne LoRa (étude, installation, maintenance).

Frais d'installation de compteurs

Dans le cadre de la poursuite des expérimentations, une enveloppe de 20 000 € est prévue pour l'installation à titre exceptionnel de compteurs pouvant être à la charge du Syndicat.

Report des frais de migration de 2025: 72 000 €

Achat de capteurs et de connecteurs: 7 500 €

Chapitre 040: opérations d'ordre : 47 921,00 €

Amortissements

2. Les recettes

Chapitre 13: subventions d'investissement: 440 708,83 €

Les contributions prévues sont les suivantes:

- 115 164,93 € de contribution des départements
- 140 000 € d'autofinancement SMO via le Fonds d'Usage Numérique
- 185 544 € contribution EPCI (29 % des dépenses d'investissement)

Le montant de la contribution FEDER sera connu courant 2026. Il n'est pas intégré au BP 2026.

Chapitre 040: opérations d'ordre: 14 877 €

Amortissements

Chapitre 021 : Virement à la section de fonctionnement : 24 293,00 €

Chapitre 001 : Excédent d'investissement : 169 222,17 €

B. Fonctionnement : 723 189 €

1. Les dépenses

Chapitre 11: charges à caractère général: 295 018,90 €

Ce chapitre comprend le remboursement des dépenses de structures au budget principal pour 31 600 € (40 %).

Dans le cadre des actions 1 à 5 et 10 à 14 regroupées dans l'axe 1 et 3 du Schéma directeur consacré à la sensibilisation et l'acculturation du territoire et à la mutualisation, une enveloppe prévisionnelle de 75 000 €. Dans le cadre des actions 6 à 9 (Déploiement réseau LoRa et datavisualisation), le maintien en conditions opérationnelles des antennes LoRa, les frais de connectivité et d'abonnement aux plateformes IoT et de datavisualisation, des frais de formation à l'outil de datavisualisation sont budgétés à hauteur de 135 819 €.

Les autres dépenses concernent les frais d'AMO pour 10 000 €, des frais de formation pour 9 999,9 €, la redevance d'occupation pour 19 600 €, des frais d'électricité pour 1 500 € et les frais d'adhésion à la centrale d'achat pour 1 500 €.

Chapitre 12: dépenses de personnel: 365 600 €

Le budget annexe devrait verser 365 600 € au budget principal au titre du remboursement des moyens généraux : des frais de personnel conformément à la délibération du 11 février 2026 suivante proposée, (clé de répartition à hauteur de 40 %).

Chapitre 65: autres charges de gestion courante: 20 000 €

20 000 € sont prévus pour la mise à disposition d'une plateforme IoT et d'une plateforme de datavisualisation en mode SaaS, pour traiter et visualiser les données issues des capteurs installés.

Chapitre 042: opérations d'ordre: 14 877 €

Amortissements

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement: 24 293,00 €

Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement: 3 400,10 €

2. Les recettes

Chapitre 70: vente produits, prestations: 174 017 €

174 017 € de contribution des clients du réseau.

Chapitre 77: produits exceptionnels: 501 251,00 € (remplacé par chapitre 74 dotations et participations)

Une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Smart est prévue à hauteur de 501 251 € pour le financement des frais de fonctionnement.

Chapitre 042: 47 921,00 €

Amortissements

C. Répartition par chapitre budgétaire

Le BP 2026 intègre les résultats 2025 soit :

RESULTATS 2025
Budget annexe SMART VAL DE LOIRE

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	70 383,04	404 353,38
Recettes 2025	239 605,21	400 953,28
Résultat de l'exercice 2025	169 222,17	-3 400,10
Résultat 2024 reporté		
Résultat de clôture 2025	0,00	0,00
	169 222,17	-3 400,10
	165 822,07	

BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE	Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026
	20 Immobilisations incorporelles	264 481,00	22 600,00	235 680,00	13 Subventions d'investissement	557 962,00	239 605,21	440 708,83
	21 Immobilisations en cours	293 481,00	47 783,04	365 500,00	001 Excédent d'investissement	0,00		169 222,17
	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	47 921,00	040 Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00		14 877,00
					021 Virement de section			24 293,00
	Total	557 962,00	70 383,04	649 101,00	Total	557 962,00	239 605,21	649 101,00
	Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Chapitre budgétaire	BP 2025	CA 2025	BP 2026
	011 Charges à caractère général	301 104,00	108 413,41	295 018,90	70 Ventes produits fabriqués, prestations	18 660,00	6 670,40	174 017,00
	012 Charges de personnel, frais assimilés	312 795,00	295 939,88	365 600,00	74 dotations et participations : subvention d'équilib	623 489,00	394 282,88	501 251,00
	65 Autres charges de gestion courantes	19 990,00	0,09	20 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre section			47 921,00
	67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00				
	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	14 877,00				
	023 Virement de section			24 293,00				
	002			3 400,10				
	Total	633 889,00	404 353,38	723 189,00	Total	642 149,00	400 953,28	723 189,00

Conformément à la nomenclature M57 et à la nomenclature M4 et au Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat voté le 28 novembre 2023, il est proposé de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier voté le 28 novembre 2023,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : Le Budget Primitif 2026, ci-annexé, comprenant le budget principal et les budgets annexes, est adopté.

Article 2 : La Présidente est autorisée à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique


Sylvie GINER

Annexes :

- Edition budgétaire BP 2026 - Budget principal
- Edition budgétaire BP 2026 - Budget annexe THD
- Edition budgétaire BP 2026 - Budget annexe Wifi Public Val de Loire
- Edition budgétaire BP 2026 - Budget annexe Smart Val de Loire
- Note de présentation brève et synthétique BP 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.